



SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE, SECTION INDRE
Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22/05/69)



EXPOSITION CANINE NATIONALE CHATEAUROUX

Samedi 23 et Dimanche 24 avril 2011

Parc des Expositions Belle-Isle - Avenue Gédéon Duchâteau

Confirmations seules pour les chiens non exposés de 8h30 à 9h30

**C.A.C.S.
de la S.C.C.**

**Tous les rings
seront couverts**

Jugement à partir
de 9h30

Restauration sur place

**Races invitées :
Engagement gratuit,
par papier
uniquement.**

Renseignements :

Mme LEMAIRE : Tél. 02 54 07 26 45 - ariane.lemaire@wanadoo.fr

Mme BARDET : Tél. 02 54 49 48 69 - j.bardet2@wanadoo.fr

Mme BOUSSION : Tél. 02 54 40 34 42 - dominique-imberto@orange.fr

ENGAGEMENT A RENVOYER A :

Mme Ariane LEMAIRE

118 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX

Tél. 02 54 07 26 45

Une coupe à tous les vétérans et désignation du Meilleur Vétéran et du Meilleur Puppy du jour

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 23 AVRIL 2011

1^{er} GROUPE

Kelpie Australien, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Bergame, Berger des Abruzzes et de Maremme, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Berger Polonais de Plaine- Niziny, Berger Polonais de Podhale - Tatras, Berger Portugais, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale, Berger Blanc Suisse Mme J. THEVENON

SPÉCIALE SCHIPPERKE M. DESCHOMETES

SPÉCIALE CHIEN DE BERGER CATALAN,

SPÉCIALE BERGER DES PYRÉNÉES Mme RHEILAC

SPÉCIALE BERGER DE BEAUCE,

Welsh Corgi, Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes M. KERFRIDEN

Chien de Berger Belge, Berger Allemand, Berger de Brie, Berger de Picardie,

Colley Barbu, Border Collie, Colley, Bobtail, Shetland, Berger Australien,

Chiens de Berger Roumain de Mioritza et des Carpates, Bouvier d'Australie,

Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres et reste du groupe M. LORY

Race invitée : Bobtail

4^e GROUPE

Teckels M. LE MAGNAN

5^e GROUPE

SPÉCIALE HUSKY DE SIBÉRIE,

Samoyede, Malamute De L'alaska,

Grand Spitz, Petit Spitz, Spitz Nain, Akita Inu, Hokkaido,

Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shiba Inu, Basenji M. MANNATO

Spitz Italien, Chien du Pharaon, Podenco Canario,

Podenco Ibicenco, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais M. GRUNHEID

Akita Américain, Cursinu Mme J. THEVENON

SPÉCIALE CHIEN NU DU MEXIQUE, CHIEN NU DU PEROU

Chien Du Groenland, Norsk Elghund, Spitz Loup, Spitz Moyen,

Chow Chow, Eurasier, Shikoku, Chien de Canaan, et reste du groupe M. LE MAGNAN

Race invitée : Chow Chow, Kai, Kishu, Basenji

8^e GROUPE

SPÉCIALE SPANIELS :

Clumber, Cocker Anglais, Field Spaniel, Sussex Spaniel,

Kooikerhondje, Cocker Américain, Irish Water Spaniel M. ARTHUS

Springer Spaniel, Welsh Springer Mme DROUILLARD

Retrievers de la Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé, à Poil Plat, du Labrador,

Golden Retriever, Retriever de la Baie de Chesapeake,

Barbet, Chien d'eau Romagnol, Chien d'Oysel Allemand,

Chien d'eau Espagnol, Chien d'eau Portugais et reste du groupe Mme DROUILLARD

Races invitées : chiens d'eau portugais

9^e GROUPE

Bichons Maltais, Havanais, Bolonais, Petit Chien Lion,

Lhassa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet,

Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel M. SALLET

SPÉCIALE CHIEN CHINOIS A CRETE Mme DAOUST

SPÉCIALE COTON DE TULEAR, CHIHUAHUA M. GRUNHEID

SPÉCIALE BOULEDOGUE FRANCAIS, Kromfohrlander Mme NAVARRO

Carlin, Boston Terrier Mme J. THEVENON

Bichon à Poil Frisé, Caniche, Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon,

Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe

et reste du groupe Mme GRIFFA

Races invitées : Griffons Belges, Bruxellois, Petits Brabançons

10^e GROUPE

SPÉCIALE BARZOI Mme GRIFFA

Lévrier Afghan, Saluki, Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound,

Whippet, Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi, et reste du groupe Mme JANZON

Race invitée : Saluki

DIMANCHE 24 AVRIL 2011

2^e GROUPE

Terrier Noir Russe, Dogue Argentin, Shar Pei, Dogue de Bordeaux, Aidi M. GRUNHEID

SPÉCIALE SAINT BERNARD, DOGUE DU TIBET,

Boxer Mme RATTON

SPÉCIALE DOGUE ALLEMAND M. DELAHAYE

Rottweiler, Bulldog Anglais Mme A.M. CLASS

SPÉCIALE BULLMASTIFF, MASTIFF Mme BOUCHARD

SPÉCIALE BOUVIERS SUISSES, Terre Neuve, Leonberg Mme JANZON

SPÉCIALE MÂTIN DES PYRÉNÉES,

CHIEN DE MONTAGNE DES PYRÉNÉES Mme RHEILAC

Dobermann, Broholmer, Cimarron Uruguayen, Sarplaninac M. LE MAGNAN

Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Fila Brasileiro, Dogue Majorquin,

Dogue des Canaries, Mâtin Napolitain, Cane Corso, Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel,

Berger d'Anatolie, Hovawart, Landseer - Type Continental Europeen,

Mâtin Espagnol, Montagne Portugais - Estrela, Castro Laboreiro,

Rafeiro de Alentejo, Berger du Karst, Berger du Caucase,

Berger d'Asie Centrale et reste du groupe M. B. THEVENON

Races invitées : Broholmer, Hovawart

3^e GROUPE

Terrier de Chasse Allemand, Terrier Brésilien, Border Terrier, Lakeland Terrier,

Terrier de Manchester, Welsh Terrier, Glen Of Imaal Terrier, Irish Terrier,

Kerry Blue Terrier, Terrier Australien, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,

Scottish Terrier, Sealyham Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier,

Terrier Japonais, Cesky Terrier, Silky Terrier, Toy Terrier M. GRUNHEID

Airedale Terrier, Bedlington Terrier M. LE MAGNAN

SPÉCIALE TERRIER REVEREND et JACK RUSSELL,

Fox Terrier M. TRICQUENEAUX

Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Norfolk Terrier,

Norwich Terrier, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature Mme JANZON

Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Américain M. B. THEVENON

Yorkshire Terrier M. SALLET

Races invitées : Terrier Brésilien, Kerry Blue Terrier

6^e GROUPE

SPÉCIALE DALMATIEN,

Porcelaine, Griffon Nivernais, Rhodesian Ridgeback M. SALLET

Griffon Fauve de Bretagne, Basset Fauve de Bretagne, Basset Hound Mme HARDY

Saint Hubert, Poitevin, Foxhounds, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois,

Griffons Vendéens, Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois,

Bruno Saint-Hubert Français, Beagle Harrier, Chien d'Artois, Harrier,

Chiens Courant Italien, Polonais, Bernois, Bruno du Jura, Basset Artésien Normand,

Beagle, Chiens de Rouge, Basset des Alpes et reste du groupe M. LE MAGNAN

Races invitées : Foxhound anglais et américains

7^e GROUPE

Drahthaar, Pudelpointer, Braque Hongrois, Griffon d'arrêt Tchèque Ceskyfusek,

Braque Slovaque (Ohar) À Poil Dur, Setter Gordon Mme HARDY

SPÉCIALE BRAQUE D'AUVERGNE,

Braque Allemand, Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos,

Braques de l'Ariège, du Bourbonnais, Portugais, Munsterlander, Langhaar,

Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul de Saint-Usuge, Epagneul Français,

Epagneul de Pont Audemer, Spinone Italiano M. LASSANDRE

Epagneul Breton, Setter Anglais, Setter Irlandais M. LE GALL

SPÉCIALE GRIFFON D'ARRÊT À POIL DUR KORTHALS M. LAFONT

Stichelhaar, Braque Français, Braque Saint Germain,

Braque Italien, Epagneul Picard, Pointer et reste du groupe M. LE MAGNAN

Races invitées : Braques Hongrois, Epagneul de Pont Audemer

TOUTES LES RACES SERONT CONFIRMÉES

Engagement internet :

<http://cedia.fr> - **paiement sécurisé**

La Société Canine demande 1€ supplémentaire
par paiement sur internet pour les frais postaux et bancaires.

1^{re} Clôture le 26 Mars 2011 - 2^e Clôture le 8 Avril 2011

(date de réception)

Voir en page 3 pour la participation aux frais d'engagement

Le SAMEDI 23 AVRIL : NATIONALE D'ELEVAGE DU CLUB DU DALMATIEN

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

LOGEMENT - Des cages seront mises à disposition en quantité limitée. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h00. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12h et 14h après versement d'une caution de 40 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette Classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Inscription sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à

des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Inscription sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (mini.) à 5 (maxi.) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements libellé à l'ordre de la Société Canine Régionale du Centre - Section Indre pour les chèques bancaires ou postaux doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la Société Canine Régionale du Centre - Section Indre pour les chèques français, à l'ordre de Ariane LEMAIRE pour les mandats postal ou mandat cash. Pour les étrangers, mandat international exclusivement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&C=M-1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'acquiesce pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (a) Meilleur(e) vétérin ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

• 1 ^{er} Groupe :	_____	12 mois
sauf :	Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf :	Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	_____	12 mois
• 5 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf :	Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf :	Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe	_____	12 mois
• 8 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf :	Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	_____	12 mois
sauf :	Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	_____	15 mois
sauf :	Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnés les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et en dehors des rings et cages).



CHÂTEAUROUX - 23 & 24 AVRIL 2011

Société Canine Régionale du Centre - Section de l'Indre

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à adresser à Mme Ariane LEMAIRE - 118 Rue Grande - 36000 CHATEAUROUX

☎ 02 54 07 26 45 - E-mail : ariane.lemaire@wanadoo.fr

Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut **une feuille par chien**.

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

N° d'engagement :
(réservé à la Société Canine)



Ville de
Châteauroux

ROYAL CANIN

**C.A.C.S.
de la S.C.C.**

NUMÉRO DE TATOUAGE OBLIGATOIRE →

(ou n° d'identification par transpondeur)

Race

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Berger Allemand, Russkij Toy, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braques de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Nom du chien

Sexe : mâle femelle Né le

N° Livre d'origines

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M., Mme, Mlle

Propriétaire de la mère à la saillie

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle

Tél.

Adresse

Code postal

Ville

Demande la confirmation (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute) OUI NON

**Pour les inscriptions aux concours COUPLE, PAIRE,
merci de donner le nom de l'autre chien appartenant au même propriétaire :**

Chien accompagnateur : race

Age

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 16 h 00.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de votre carte d'exposant
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens de la 2^e catégorie ou venant de l'étranger (voir page règlement).
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classes Champion et Travail
- Le règlement : par chèque à l'ordre de la SCRC Section Indre ou par mandat à l'ordre de Ariane LEMAIRE - 118 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX, Étranger : mandat international exclusivement

Demande à renvoyer à Mme Ariane LEMAIRE

118 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX - Tél : 02 54 07 26 45

**CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 26 Mars et 8 Avril 2011
(date de réception)**

ENGAGEMENT POSSIBLE SUR INTERNET :
<http://cedia.fr>
engagement en ligne - Paiement sécurisé

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif	Payé
Classes Ouverte, intermédiaire, Champion, Travail et Jeune :	
	1 ^{er} clôture 2 ^e clôture
1 ^{er} chien (catalogue compris)	36 € 43 €
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	31 € 37 €
4 ^e chiens et suivants (chacun)	27 € 32 €
Autres :	
Puppy	25 € 31 €
Vétérin	25 €
Ne concourant pas (LOF obligatoire)	18 €
Meute - (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	61 €
Chien suivant de la meute	18 €
SOUS TOTAL	
Réduction de 10% aux membres de la SCRC à jour de leur cotisation de l'année en cours	
indiquer le n° de la carte.....	
SOUS TOTAL	
Confirmation seule	29 €
8h30 à 9h30	
Confirmation avec exposition : gratuite	
Chien accompagnateur (il a plus de 6 mois, il est inscrit au LOF mais n'est pas soumis aux jugements du jour et non inscrit au catalogue)	
	8 €
Jeune Présentateur (voir au dos)	8 €
Entrée (gratuite avant 15 ans)	5 €

A VERSER

1 ou 2 chiens inscrits donnent droit à UNE entrée.
3 chiens et plus donnent droit à DEUX entrées

Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par :

- Mandat Cash Mandat Postal au nom de Ariane Lemaire
 - Chèque Français à l'ordre de la SCRC section Indre
- Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire.**

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion
Joindre photocopie du titre

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 08/04/2011)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat.

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien - Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CHAMPION

Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 08/04/2011 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

RÉPONSE : _____

JEUNE PRÉSENTATEUR

RÉCOMPENSES À TOUS LES PARTICIPANTS, COUPES AUX MEILLEURS.

Cette épreuve pourra contribuer à :

- développer la passion du beau chien chez l'enfant
- encourager une vocation naissante ;
- apprendre la sportivité ;
- former le caractère à la compétition ;
- partager en famille la même passion canine.

Comment gagner ?

Seule la qualité de présentation sera prise en compte par le juge. Le meilleur jeune handler (présentateur) sera celui qui, selon l'avis du juge, arrivera à :

- mettre son chien en valeur ;
- minimiser ses défauts ;
- user de son adresse et de son sens du chien pour présenter son animal en mouvement, en posture, et à l'examen du juge (dents et statique).

Ce concours compte pour le classement national des jeunes handlers

Bulletin d'inscription «Jeune Présentateur»

À renvoyer à : S.C.R.C. Section Indre - Mme LEMAIRE - 118 rue Grande - 36000 CHATEAUROUX

Nom de l'enfant Prénom

Age de l'enfant.....

Nom du chien* Race

Seuls les engagements remplis par les parents seront pris en compte. Seuls les chiens déjà inscrits par ailleurs en classe individuelle à l'exposition de Châteauroux pourront participer au concours.

Je soussigné (Nom, Prénom).....

domicilié à

demande l'inscription de mon enfant..... au concours de JEUNE PRÉSENTATEUR.

Je déclare être civilement responsable de mon enfant à ce jour, je dégage la responsabilité de la S.C.R.C. à raison des dommages causés tant par mon enfant ou par l'animal qu'il présentera que ceux occasionnés à mon enfant ou à mon chien.

Signature (lu et approuvé)

* Le chien doit avoir participé à l'exposition

Règlement 8 € à ajouter au montant de l'engagement.

NB : Possibilité d'engagement sur place



ROYAL CANIN

